

COMMUNE DE BUS-LA-MÉSIÈRE

Séance du 12 Février 2024

Membres du Conseil Municipal : 10

Présent : 6

Absent : 4

Procuration : 0

Votant : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bus-La-Mésièrè, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER, le Maire.

La séance a débuté à 19h

Convocation faite le 5/02/2024

Étaient présents : M. BARBIER Guillaume - M. HERIN Christophe - M. BLANCHARD Philippe - M. BOISSIERE Ridha - M. VAN NES Marc - Mme POIZEAUX Nicole

Absents : Mme CORDONNIER Manhattan - Mme CREPEL Brigitte - M. POIZEAUX Patrick - M. DELY Jean-Michel

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

OBJET : Délibération pour approuver la maquette du blason de la commune

N° 2024/12

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Bus-la-Mésièrè ne possède pas officiellement à ce jour de blason municipal.

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la loi du 5 avril 1884 accorde aux communes la souveraineté en matière d'armoiries et stipule : "La délibération du conseil municipal qui en accepte la composition est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale." La description de ce blason figure au texte de la délibération et constitue la description officielle de ces armoiries. Il s'ensuit que la description héraldique (ou blasonnement) de ce blason qui figure au texte de la délibération, devient la description officielle de ces armoiries.

Une étude a été réalisée bénévolement par Jacques Dulphy, passionné d'héraldique, et déjà auteur de nombreux blasons municipaux. Il a été aidé dans cette réalisation par Rémy Godbert et par Arcady Voronzov, dessinateur et héraldiste. M. le Maire présente la maquette du blason envisagé et communique la description héraldique suivante :

D'or à deux lions de gueules, lampassés d'azur, adossés et passés en sautoir, les queues passées en double sautoir, tenant chacun entre leurs pattes antérieures une clé d'azur.

Explication du blason :

Le blason de la commune associe les deux lions adossés et entrelacés des Desfossés (ou Des Fosseuz), derniers seigneurs du lieu, ainsi que les deux clefs de saint Pierre qui symbolisent l'abbaye Saint-Pierre de Corbie. Bus appartenait de toute ancienneté à l'abbaye de Corbie qui possédait la plus grande partie des terres. Le fief de Mésièrè (ou Mézières) appartient à Antoine de Stanaye, écuyer, seigneur de Beauvilliers, qui l'avait acheté vers 1583. Plus tard, Louise de Stanaye, fille de Louis, épousa Antoine Desfossés (ou Des Fosseuz) ; en 1718 elle transmet ce fief à son fils Antoine.

La figure de deux lions adossés et passés en sautoir est exceptionnelle ; Bus-la-Mésièrè est

désormais la seule commune en France à la porter sur un blason

Après avoir entendu lecture de cette documentation héraldique et historique et avoir examiné la maquette, **le conseil municipal approuve le blason** qui constituera désormais le symbole de la commune et décide que toutes les reproductions qui en seront faites pour son usage officiel se conformeront au blasonnement ci-dessus.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Secrétaire de Séance
M. Philippe BLANCHARD



Le Maire
M. Guillaume BARBIER

